

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 043-16

Le 21 avril 2016

**DÉCISION DISCIPLINAIRE — OFFRE DE RÈGLEMENT
SCOTIA CAPITAUX INC.**

Le 10 décembre 2015, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Scotia Capitaux Inc., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait qu'au cours de la période allant du 17 au 24 septembre 2013, Scotia Capitaux Inc. a contrevenu à l'article 15608 des Règles de la Bourse lorsqu'elle a permis que ses positions dans ses comptes excèdent la limite de position applicable au contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF) ainsi qu'à l'article 14102 en faisant défaut de rapporter immédiatement au vice-président de la Division de la réglementation de la Bourse qu'elle avait excédé la limite de position établie par la Bourse pour le CGF.

À la suite d'une audition tenue le 23 mars 2016, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a approuvé l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et Scotia Capitaux Inc., laquelle prévoyait l'imposition d'une amende au montant de 10 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 3 500 \$, à titre de frais.

Pour accéder à la version traduite de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_ScotiaCapital_20160323_fr.pdf

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Julie Rochette, directrice et conseillère juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse jrochette@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président, Division de la réglementation